

Le Président du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Considérant le marché N° 18007 – Travaux pour l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas ; et notamment le lot N° 2 « VRD – Aménagement qualitatifs », attribué à la société NGE Génie civil – ZA Sabré - 57 420 COIN-LES-CUVRY,

Considérant la décision du Président n°DP2020-22 en date du 20 octobre 2020, acceptant la société PILOME – ZAC de Lantey – 38510 ARANDON PASSINS, en qualité de sous-traitant de la société MULLER TP – ZAC Belle-Fontaine – 57780 ROSSELANGE, attributaire du lot 02 « VRD - Aménagement qualitatif et mobilier urbain » du marché n° 18007 – Aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas,

Considérant la diminution du montant de la prestation du sous-traitant,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de ramener le montant des travaux sous-traités par le groupement MULLER TP / NGE GC ZAC Bellefontaine - rue de la Promenade - 57780 ROSSELANGE à la société PILOME, de 77 061,63 € HT à 76 889,15 € HT, soit une diminution de 172,48 €, dans le cadre des études, fabrication, transport et montage de voliges et tôle en acier auto patinable, portails coulissants, assises lettres et tables de jeux associées au lot N° 2 « VRD – Aménagement qualitatifs – mobiliers urbain ».

Rombas, le 22 avril 2026

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,



Lionel FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
56190-20260422-DP2026-11-AU
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026